



16 décembre 2015

CT DO DES 13 NOVEMBRE ET 11 DECEMBRE 2015

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

En propos préliminaire, le DO se réjouit de la mise en place toute récente du secteur d'approche unique Pyrénées et félicite tous les participants ayant permis à ce projet d'aboutir !

FO rappelle que c'est au terme d'un important travail, essentiellement fourni par les contrôleurs, que ce projet est arrivé à son terme. Dans ce cadre, FO demande le maintien des structures et de l'indemnitaire du groupe C en reconnaissance des efforts fournis par les personnels.

FO a ensuite fait une déclaration préliminaire concernant les difficultés qui perdurent à Cayenne, et ce malgré les promesses de la DO. Nous demandons des sur-affectations pour que le nombre de contrôleurs qualifiés soit à la hauteur du BO théorique, une amélioration de l'attractivité, des conditions de travail et d'hébergement. (Déclaration en annexe).

Cayenne ayant été mis en question diverse par FO, la DO fait le choix de ne pas répondre suite à cette déclaration préliminaire.

• Bilan trafic/retard

Janv-sept 2015, évolution +1.56% soit une situation entre les scénarios bas et médium STATFOR.

Vue générale du trafic : +2.37% pour les survols, +1.64% international, -1.33% domestiques.

6 records de pointe en juillet/aout, le trafic a dépassé son niveau de 2008.

Délais : La France occupe une honorable 4ème place mais les CRNA de Brest et Reims sont en tête des délais CRNA en Europe. Quant à Bordeaux, de grosses journées de pointe et une formation à 3 E ont généré des délais plus nombreux que les années précédentes.

Pour nous, il paraît évident que les délais importants ne sont pas seulement dus à la non-maitrise du trafic et de ses pointes, mais aussi et surtout à un manque criant d'effectifs, qui en plus d'être en baisse, doivent se former et s'accaparer aux nouveaux systèmes techniques et espaces.

• Point sur l'Expérimentation CRNA-E

Cette expérimentation a impacté directement les conditions de travail des contrôleurs avec la parution d'un arrêté permettant de déroger à celui de 2002. 2 périodes ont été définies dont une de pointe (juillet-aout-septembre) avec une densification du cycle à 7 vacations sur 12 au lieu de 6, un raccourcissement de la durée de ces vacations, la modification des pauses et l'introduction des familles de vacations. Il a été demandé une anticipation sur le dépôt des congés à 30 jours, 1j/2 moyenné à l'année, la récupération dans la période creuse et pour les détachés une « obligation » de renfort en période de charge.

Au final, le bilan présenté par l'administration semble plutôt positif mais reste très incomplet.

Le bilan chiffré fait apparaitre une forte réduction de délais (-20% hors période de transition), pas de dépassement d'UCESO, un nombre d'HN identique à celui de la période similaire de 2014 et une baisse du nombre de ressentis forte charge.

Quid du Bilan Humain ?



Il n'existe pas de retour officiel sur le vrai ressenti des contrôleurs en salle, un questionnaire adressé aux intéressés devrait fournir un REX psychologique et physiologique d'ici le premier trimestre 2016.

A ce sujet, FO se déclare satisfait du fait que la fatigue des personnels soit prise en compte dans l'analyse de cette expérimentation mais s'interroge sur le fait que cette même question de « fatigue » ne soit pas prise en compte sur des terrains à la saisonnalité connue et pratiquant déjà le 4 j sur 7 !!

• **Sécurité**

On remarquera une augmentation inquiétante des incursions de pistes un peu partout ainsi qu'une augmentation du nombre d'intrusion VFR en EAC et CAG en espace défense. Pas de solutions « miracle » proposées, un gros travail pédagogique d'information aux aéroclubs et intervenants des différentes plateformes devra être fait.

FO intervient sur le fait que les outils et statistiques ne prennent pas en compte le nombre d'intrusions et de pénétration VFR dans les circuits d'A/D en espace G (notamment en région parisienne) et ni pourvu de CTR ou d'IRMA ; ce qui est très problématique !

DO confirme que le déploiement d'IRMA est en cours sur ces terrains et devrait améliorer la chose.

• **Reprise APP/SIV**

Reprise de Rodez

FO n'approuve pas les conclusions du COPIL et la préférence à la solution Clermontoise reposant uniquement sur l'utilisation de structures locales (subs études, instruction, salle IFR) déjà existantes.

Pour FO, la reprise par Limoges et de loin la meilleure pour plusieurs raisons :

- d'une part, elle est plus rapide à mettre en œuvre et solutionne l'urgence sociale de Rodez. Les contrôleurs de Limoges se sont déclarés très favorables en AG et peuvent à effectif constant (effectif actuel de 22) reprendre l'approche de Rodez courant 2016.

- et d'autre part, le respect d'une logique opérationnelle et organisationnelle : quand on analyse les cartes des différents SIV concernés, il ne fait aucun doute que Limoges, de par sa situation est la solution la plus évidente pour gérer le SIV de Rodez. De plus, il ne nous apparaît pas opportun de scinder en deux le SNA/Sud tel qu'il existe aujourd'hui en créant une extension du SNA/CE.

La connaissance de Rodez, les simulations, les relations administratives, la taille des SIV et des SNA, sont beaucoup plus pertinentes avec une reprise de Limoges.

- Autre point, la rapidité de mise en place technique : pas besoin de reconfigurer les STPV et STR ; une position disponible existe à Limoges, il ne reste plus qu'à l'armer.

Le DO procède donc à deux votes :

- reprise par LFLC : 6 pour (SNCTA, UNSA) / 4 contre (FO, CGT),
- reprise par LFBL : 7 pour (FO, SNCTA, CGT) / 3 abstentions (UNSA).

Au vu de ce vote, dont FO se satisfait pleinement, l'administration va revoir son jugement et reviendra vers les OS pour trouver une solution consensuelle et surtout rationnelle.

Reprise de La ROCHELLE

Alors que le DO voulait imposer un vote pour une reprise par Aquitaine à échéance de l'automne 2017 avec un BO de 58, FO s'est fortement opposé à ce vote en rappelant la motion d'AG des contrôleurs de Mérignac. Cette AG stipule en effet un rejet à l'unanimité de la proposition de reprise à BO de 58, et propose un BO de 66 ! Devant notre refus, le vote n'aura pas lieu et le DO propose donc de continuer les discussions pour un nouveau rendez-vous fixé à mars 2016.



SIV Ouest Parisien

Le travail est encore à affiner et le DO préfère ne pas s'étendre sur le sujet en attendant les retours des GT espace du CRNA Nord et les études de niveau toujours en cours...

- **Point sur le calcul des BO**

La DO se rend enfin compte du besoin toujours plus croissant de certains centres, notamment TSEEAC, besoin que FO a toujours mis en avant.

Aujourd'hui la révision du BO de 5 centres nous est proposée, tout en sachant que pour le cas de Cannes, une accélération du calendrier de révision du BO à la hausse sera très prochainement effectuée.

FIGARI : évolution du BO de 8 à 10

Vote pour à l'unanimité

NIMES : BO de 6 à 9

Vote pour à l'unanimité

Pour FO, c'est un premier pas mais cela reste insuffisant.

MERVILLE : BO de 9 à 5

Vote pour 9, contre 1, FO seul syndicat à voter contre et à demander un BO de 6 minimum pour des raisons d'organisation du TdS.

ALBERT BRAY : BO maintenu à 3

Vote : abstention de toutes les OS

FDF : BO de 38 à 31

Vote contre 7 (FO, UNSA, SNCTA), abstention 3 (CGT).

- **Registre des heures.**

Suite à un audit de la DSAC en novembre 2014, la DO sous l'égide de la DSNA souhaite accélérer la mise en place d'un registre des heures sous forme électronique. Ce format qui se veut moderne permettrait à l'administration de connaître précisément le nombre d'heures effectives réalisées par les contrôleurs sur des positions et/ou secteurs déterminés. Une fois de plus, et comme en janvier dernier au CT DSNA, l'ensemble des OS, FO en tête, refuse catégoriquement et rejette unanimement ce projet.

L'administration, à force de vouloir jouer les trop bons élèves et de devancer voire dépasser les consignes européennes, crispe chaque jour un peu plus les personnels. Dans un contexte de contraintes toujours plus fortes et à la veille de discussions protocolaires, c'est une position risquée de la part de la DO !

- **AMR : aptitude médicale réduite.**

Cette procédure permettra à un contrôleur de se déclarer lui-même inapte temporairement, suite à une prise médicamenteuse ou un état de santé incompatible avec ses fonctions. Le service d'exploitation en sera informé pour prendre les mesures adéquates à la poursuite de la tenue des services de contrôle. L'agent déclaré en AMR sera mis à la disposition du service.

La DO propose que ces AMR soient jointes au dossier pour le médecin à normes si celui-ci les demande.

Comme cette possibilité existe déjà pour les arrêts maladies, FO ne voit pas l'intérêt de préciser cela pour les AMR et demande que cette phrase soit retirée du texte ; ainsi la DSNA prendra ses responsabilités en dehors de toute validation de la procédure par les OS.

Face à une unanimité des OS, la DO se résout à modifier son texte et retire la dite phrase.



C'est une procédure interne DSNA et pour nous, elle doit rester interne tout comme quand on bénéficie d'un court arrêt maladie pour des faits bénins n'ayant aucun lien avec la médecine à normes. C'est dans cette dérive que souhaite nous entraîner la DO avec la possibilité de faire suivre les AMR au médecin à normes lors de chaque visite chez ce dernier.

FO s'oppose fermement à cette solution et obtiendra son amendement pour une écriture plus conforme avec la procédure normale et le maintien du secret médical.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

• Grève au BNI.

En préliminaire de cette deuxième partie du CT DO, FO a lu une déclaration dénonçant les méthodes employées par l'administration lors de la grève au BNI le 30 novembre et le 1^{er} décembre, notamment, en faisant appel à des opérateurs militaires pour remplacer les grévistes. Le DO, arguant n'avoir aucun élément à sa possession, explique qu'il ne fournira aucune explication ! **Il est inquiétant de constater que la DO n'ait pas connaissance de la vie de ses services.**

• SIV.

Une réunion qui traitera exclusivement de la reprise de l'approche de Rodez ainsi que des SIV est prévue le 16 décembre. FO a réitéré sa préférence dans le choix du scénario de reprise par Limoges pour des raisons aussi bien techniques que sociales.

• Consignes « Extensions horaires ».

La DO a présenté la consigne « Extensions horaires » qui est censée apporter de la clarté aux conditions d'acceptation d'extension ou de réouverture.

FO note que cette consigne va dans le bon sens, mais déplore son manque d'ambition. Cette consigne laisse trop de place à une interprétation locale et enferme le contrôleur dans le processus d'acceptation ou de refus d'une extension/réouverture. FO déplore que les modifications qui avaient été demandées lors du GT ad hoc n'aient pas été prises en compte.

FO a demandé la prise en charge des contraintes du service et des agents avec une position claire quant à la conduite à tenir le lendemain pour pallier un éventuel déficit d'armement. Si l'extension (ou la réouverture) est jugée prioritaire dans quelles conditions doit-on maintenir, adapter ou dégrader le service du lendemain ? La réponse, pourtant essentielle, est restée en suspens.

L'administration voulant absolument publier cette consigne... des amendements ont été rédigés sur le vif au fil de la lecture du document sans pour autant répondre à des points essentiels pour FO.

Vote : pour CGT – abstention : SNCTA, UNSA – **contre : FO**

FO regrette que l'ensemble des organisations syndicales représentées ne se soit pas opposé à ce texte.

Si cela avait été le cas, cela aurait obligé la DO à retravailler le texte en concertation avec les partenaires sociaux pour répondre aux questions essentielles de la vie des services.

• Visualisation écrans CRNA.

Les contrôleurs des CRNA se plaignent de fatigue visuelle et de maux de têtes à cause d'une police de caractère trop petite (mais nécessaire). Des études complémentaires vont être effectuées par la DTI.

• Questions diverses.

Faute de temps, les questions diverses n'ont toujours pas été traitées. Le DO s'est engagé à nous fournir des réponses par écrit. FO dénonce ce procédé qui ne permet aucun débat sur les conditions de travail des agents et le fonctionnement des services.

